

Prêt de matériel aux particuliers

Nom du demandeur :							
Adresse :							
į:							
Date de prêt :							
	Quantité	Prix unitaire	Prix total				
TABLES		2€					
CHAISES		0.50€					
		TOTAL					
Réglé le		☐ chèque ☐	espèce				
▶ Par délibération du Conseil Municipal du 30 Mai 2008, le tarif est fixé à 0.50€ la chaise et 2€ la table. Le montant de la location sera perçu en chèque (ordre Trésor Public) ou en espèce avant le retrait du matériel. Le bon d'enlèvement qui sera alors délivré devra être présenté à l'agent des services techniques chargé de remettre le matériel.							
▶ En signant ce document, vous vous engagez à restituer le matériel intégralement et dans le même état. Toute dégradation, casse ou absence de retour de matériel engendrera une demande de remboursement.							
Fait à Cuxac d'Au	ıde, le		<u>Signature</u>				



Bon de retrait Matériel particulier

(A remettre à l'agent des Services Techniques qui délivre le matériel)

Da	ate de prêt :	Quantité	Le matériel est à retirer le
	TABLES		à 13h45 aux Services techniques
	CHAISES		Rue des Sports. En cas de retard, merci de contacte
Va	alidation du k	oon de retrai	la mairie au 04.68.46.68.68. t
Age	nt des services to	echniques lors de	e l'enlèvement :
		Ret	tour
Reto	our prévu le :		
Age	nt des services to	echniques lors de	e la restitution :
Rem	narque		
mairie	pour la mise à disposition	du matériel communal. Les	aires à l'exécution d'un contrat, font l'objet d'un traitement destiné : s destinataires des données sont les personnels habilités de la mairie puis éliminées. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du06 i

vier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une

réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur son site internet.

à la mairie par courriel à : mairie@cuxacdaude.fr

Nom du demandeur :